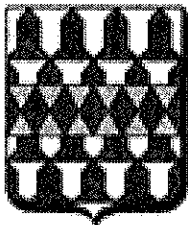


11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

mairie.mouthoumet@orange.fr

N/réf : JMS/SB/16199

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize et le vingt septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthoumet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mouthoumet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Monsieur Jérôme GAZEAU a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Jean ANTONIETTI, Angharad DAFYDD STYLES, Jérôme GAZEAU,
Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis MARI,
Maria MENDEZ RODRIGUEZ, Jean-Marie SAUNIERE, Alain TALOUR

Absents : Pierre GUAGNO, Odile NUDING,

Procurations : De Pierre GUAGNO à Angharad STYLES,

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mai 2016

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 31 mai 2016 appelle de leur part des observations.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 31 mai 2016.

2. Forêt communale : présentation par l'O.N.F. du plan d'aménagement

Ce point de l'ordre du jour est ajourné. En effet, Monsieur Eric ROUANET (technicien O.N.F.) a dû annuler sa présentation en raison de sa mobilisation sur la lutte contre le risque incendie. Un nouveau rendez-vous sera pris d'ici la fin du mois d'octobre.

3. Collège de Couiza : modification des statuts du syndicat de gestion

Par délibération des membres du conseil syndicat en date du 11 avril 2016, l'article 5 des statuts du syndicat intercommunal de gestion pour le collège de Couiza ont été modifiés comme suit :

Dorénavant, les délégués des communes élus par les conseils municipaux seront au nombre de un titulaire et de un suppléant par commune au lieu de deux.

En ce qui concerne la commune de Mouthoumet, les élus désignés pour la commune de Mouthoumet sont :

Titulaire 1 : Pierre GUAGNO

Suppléant 1 : Angharad STYLES

Titulaire 2 : Jean-Marie SAUNIERE

Suppléant 2 : Jean ANTONIETTI

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter la modification des statuts telle que détaillée ci-dessus et propose que les élus référents restent M. Pierre GUAGNO en tant que titulaire et Madame Angharad STYLES en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts telle que définie lors du comité syndical en date du 11 avril 2016,

ADOpte la rédaction suivante :

Article 5 : le Syndicat est administré par un comité syndical composé de :

1^{er} collègue : les délégués des communes élus par les conseils municipaux au nombre de 1 titulaire et de 1 suppléant par commune membre.

DESIGNE Monsieur Pierre GUAGNO comme membre titulaire et Madame Angharad STYLES comme membre suppléant.

4. Appartement communal : revalorisation du loyer

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal que le contrat de bail de location de l'appartement sis 18 rue des écoles, signé le 17 octobre 2015 entre la commune et Mme Alison SCHMITZ prévoit une revalorisation annuelle du montant du loyer. Cette dernière est calculée selon l'IRL (indice de revalorisation annuelle). Il s'avère que la publication par l'INSEE valorisant cet indice reste stable à 125.25 pour le 2^{ème} trimestre 2016 ;

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le loyer et de fixer celui-ci, à compter du 1^{er} juillet 2016 (charges incluses) à la somme de 435.41 €.

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : Objet

PREND ACTE de la stabilité de l'indice IRL du 2^{ème} trimestre de l'année à la valeur de 125.25, FIXE le loyer à la somme de 435.41€ par mois, à compter du 1^{er} juillet 2016.

5. Remplacement du véhicule communal

Compte tenu de réparations multiples et coûteuses mais également d'une consommation importante de carburant, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de remplacer le véhicule communal.

Un véhicule d'occasion au prix de 2 500 € avait retenu l'attention des élus; sur un plan mécanique il était intéressant, toutefois la carrosserie présentait de nombreux impacts de rouille. La mairie ne donnera donc pas de suite à cette offre et reste à la recherche d'une autre occasion. Jérôme HERVOUET intervient sur la question de la carburation du véhicule.

6. Accessibilité : mise en œuvre du P.A.V.E., demande de subvention

Les travaux de mise aux normes portant sur le secrétariat de mairie et la salle du rez-de-chaussée de la mairie seront réalisés d'ici le 31 décembre 2016 ; les matériaux sont en commande.

La tranche de travaux de 2017 portant sur la mise aux normes de la friperie et de la salle du rez-de-chaussée de l'ancienne école fera l'objet d'une demande de subvention ; la commune est dans l'attente des devis des entreprises. Le Conseil Municipal sera réuni avant le 31 octobre 2016 sur cette demande de subvention.

7. Biens vacants sans maître

Les élus souhaitent intégrer dans le patrimoine communal les parcelles ci-dessous. Au vu des investigations, toutes les parcelles ne pourront être acquises par la procédure dite « des biens vacants présumés sans maître ». Le tableau ci-dessous reprend la liste des parcelles, les noms des derniers propriétaires connus au niveau du cadastre et les modalités d'acquisition envisagées à ce jour.

Désignation et situation de la parcelle	Propriétaire	Procédure d'acquisition
B 1034 (le village)	Succession BOUCANSAUD Alain et MOLET Dominique	Don
B 11 (le village)	Succession BUSQUET Etienne	A définir
B 183 (place du 19 mars)	ARPAJOU Christian	Don
B 184 (place du 19 mars)	AURIOL Rachel Roberte	Don
B 186 (place du 19 mars)	CRAMBES André	Don
B 187 (place du 19 mars)	GRAVERE Bernard et GRAVERE Floriane	Don
B 188(place du 19 mars)	GRAVERE Bernard et GRAVERE Floriane	Don
B 45	BARREDA Frédéric	A définir
WA 7	ALQUIER Célestin	Bien vacant sans maître à partir de 2017
WB 4	ALQUIER Célestin	Bien vacant sans maître à partir de 2017
WA 32	CAMBRIELS Antoine	A définir
WH 81	DELBOURG Alexis	Bien vacant sans maître à partir de 2017
WC 21	LAFILLE Sylla	A définir
WD 56	OULIAC Anne	A définir
WC 33	PARIS Raymond	A définir
WI 4	PISTRE Jean	A définir

Une fois toutes les promesses de dons collectées, alors un rendez-vous sera pris chez le notaire pour finaliser l'acquisition.

Par ailleurs, Jérôme HERVOUET pose la question des bâtisses en ruine et menaçant d'effondrement sur le village. Il propose de relancer les propriétaires afin de leur rappeler leurs obligations en matière de mise en sécurité.

8. Projet d'acquisition de parcelles

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se rapprocher des propriétaires des parcelles B 235 (rue de la caserne/parcelle de terrain aménagée en voirie) et B 162 (rue du lavoir / petite bande de terrain enclavée entre le lavoir et la voirie communale) afin d'évoquer l'acquisition de ces dernières par la commune.

9. Bulletin d'information communal

Monsieur le Maire propose de réunir la commission extra-municipale « communication » dans la perspective de rédiger la prochaine édition du journal communal. La date retenue est celle du mardi 4 octobre 2016 à 18h30.

Dans cette prochaine édition, il y aura entre autres choses une rétrospective des événements de l'été, un calendrier de ceux à venir, des articles concernant les projets communaux et les travaux faits et à venir, la régie des festivités, la friperie, les jardins de Ravichol, Stéphane MESSAOUD et son exploitation maraîchère ...

Jérôme HERVOUET revient sur le projet des jardins de Ravichol ; afin de relancer une dynamique, il devrait être organisé cet automne un chantier collectif avec au programme l'assemblage et la mise en place de la table en bois. Jérôme pose aussi la problématique de l'eau et comment pallier le problème ; les techniques de paillage sont notamment à creuser.

10. Questions et informations diverses

10.1 *Mission d'accompagnement du SYADEN sur le projet éolien*

Dans le cadre d'un projet éolien portant sur 7 communes dont 5 de l'ancien canton de Mouthoumet, le SYADEN propose un accompagnement personnalisé des collectivités leur permettant de suivre ainsi les étapes clés d'un projet éolien.

Monsieur le Maire propose de bénéficier de cet accompagnement mutualisé. Les collectivités verseront une cotisation annuelle au pro-rata du nombre d'habitants ; elle est de l'ordre de 300 euros pour les communes ayant jusque 500 habitants. Dans la mesure où la commune de Mouthoumet paierait la totalité de la cotisation alors elle demandera aux 6 autres communes un reversement au pro-rata de leur nombre d'habitants.

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré par 8 voix ***POUR*** moins 2 ***ABSTENTIONS***,

Article 1 : Objet

ACCEPTE d'adhérer au SYADEN afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la réalisation du projet éolien,

DEMANDE si nécessaire aux 6 autres communes le reversement annuel de la cotisation au pro-rata du nombre d'habitants.

10.2 *Cité scolaire de Lézignan-Corbières*

Le collège n°28 et le lycée Ernest Ferroul de Lézignan-Corbières ont ouvert leurs portes au mois de septembre dernier. La collectivité a participé à la récente inauguration du collège; quant au lycée elle aura lieu le jeudi 13 octobre 2016 à 14h. Au niveau du transport scolaire, celui du matin, au départ de Mouthoumet est à 6h30 ; quant au retour le soir, il est prévu un transport au départ de Lézignan-Corbières à 16h30 et un 2^{ème} à seulement 18h pour les lycéens terminant leurs cours après 16h30. Il est à noter une forte amplitude horaire pour les jeunes.

10.3 *Régie des festivités*

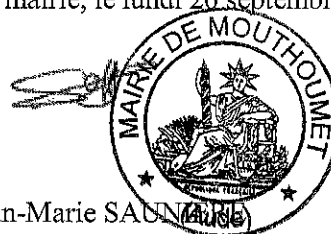
Angharad STYLES prend la parole pour indiquer que le bilan financier des deux repas dansants de l'été est légèrement déficitaire (114 euros au total). Ceci s'explique par le fait que le plat principal a été commandé à un traiteur. Ce résultat est à relativiser, car au global les résultats restent positifs.

Il sera prévu fin octobre, début novembre une « soirée châtaigne ». Monsieur le Maire demande à l'équipe de réfléchir à la proposition culinaire afin de délibérer lors d'un prochain Conseil Municipal sur le prix de vente du repas.

Par ailleurs, Angharad STYLES informe l'assemblée de la défectuosité de certains matériels réfrigérants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait :
En mairie, le lundi 26 septembre 2016



Jean-Marie SAUNIER
Maire
(Signature et cachet)

Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.